

ARRETE TEMPORAIRE

Le 16 octobre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

VOIRIE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

**RASSEMBLEMENT REPUBLICAIN EN HOMMAGE A
DOMINIQUE BERNARD**

Le Maire de la Ville de **SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 417-9 à R 417-13 et l'article R 411-8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre 1^{er} – Huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU l'arrêté n°20-575 en date du 20 novembre 2020, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice du Centre Techniques Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter le rassemblement républicain en hommage de Dominique BERNARD devant les marches de l'Hôtel de ville 1, Place Roger Perriaud le Lundi 16 Octobre 2023 à 19h00,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera **INTERDIT** au sens de l'article R417-10 du Code de la Route du **Lundi 16 Octobre 2023 à 15h00 jusqu'au Mardi 17 Octobre 2023 à 8h00** :

- **PLACE ROGER PERRIAUD** :
- **Parking tronçon Rue Marc Sangnier / Rue Emile Kahn**



Article 2 : Le barriérage sera mis en place par les services techniques municipaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Commissaire de Police, Circonscription de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Monsieur le Chef de la Police Municipale de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Madame la Directrice Générale des Services de STE GENEVIEVE DES BOIS,
**Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne
de l'exécution du présent arrêté.**

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 16 octobre 2023



Pour le Maire,
Corinne MICHEL
Directrice du Centre Technique Municipal